



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20220314-BUR-AG-22-014-DE
Date de télétransmission : 16/03/2022
Date de réception préfecture : 16/03/2022

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 14 mars 2022

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N°21005DDCS : Acquisition de panneaux d'affichage pour le Cossec Pepito Feretti

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Michel ROSSI, Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Jean-Charles LEONARDI, Leslie PELLEGGRI, Emmanuelle de GENTILI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Serge LINALE, Jean-Jacques PADOVANI, Marie-Hélène PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants :

Pour :

Contre :

Abstention :

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N°21005DDCS : acquisition de panneaux d'affichage pour le Cossec Pepito Feretti.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fourniture et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000 € et inférieur à 214 000 € HT ;

Considérant que la Collectivité a nécessité de restructurer les structures sportives et de parfaire leur fonctionnement ;

Vu la consultation lancée le 14 décembre 2021 ;

Vu le rapport d'analyse de l'offre et son annexe, présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°21005DDCS : Attribution du marché N°21005DDCS Acquisition de panneaux d'affichage pour le Cossec Pepito Feretti ;

ATTRIBUE

Le marché N°21005DDCS correspondant à EURL POWER LIVE MUSIC, sise 20620 BIGULGIA (N° de Siret : 432 943 132 00014) pour un montant de 98 710,00€ HT ;

OBJET : Attribution du marché N°21005DDCS : Acquisition de panneaux d'affichage pour le Cosec Pepito Feretti.

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ; Chapitre 21

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **16 MARS 2022**
et publication ou notification
du **16 MARS 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOCHRAOUI